



**BUREAU DÉLIBÉRANT
DU 31 JANVIER 2020
(REPORT SÉANCE DU 28 JANVIER 2020)**

Affaire n°20-004

Habilitation donnée à la Présidente à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie pour le financement des études préalables au traitement des sols pollués du site de la Butte Pinson (95)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Bureau délibérant,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.4413-2 et R.4413-1 à R.4413-16 ;

VU le règlement budgétaire et financier de l'Agence des espaces verts, notamment le titre 3 ;

VU le rapport présenté par la Présidente du Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : HABILITE la Présidente à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie pour le financement des études préalables au traitement des sols pollués du site de la Butte Pinson.